

Bureau de la gestion individuelle et
collective des personnels enseignants du
1^{er} degré privé

Nantes, le 7 mars 2025

Dossier suivi par
Adeline LOISEAU
☎ 02.51.81.74.43
pole1d44-prive@ac-nantes.fr

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale de
la Loire Atlantique

A

DSDEN de la Loire- Atlantique
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
et enseignants des écoles privées sous contrat
Mesdames et Messieurs les maîtres contractuels et
agrés du 1^{er} degré

Pour attribution

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale
Monsieur le Directeur diocésain

Pour information

N° 2025-02-POLE1D44-DPE-1

OBJET : Procédure de nomination des maîtres exerçant dans les établissements privés sous contrat d'association - Rentrée 2025

La présente note a pour objet de préciser la procédure à suivre pour les opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les écoles privées sous contrat d'association.

La liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants sera publiée à compter du **12 mars 2025**. Si un maître est amené à annuler sa participation au mouvement au moment de la publication, il doit en informer son chef d'établissement et la Direction de l'Enseignement Catholique **avant le 16 mars 2025**. Une nouvelle publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants sera mise en ligne sur ETNA à compter du **18 mars 2025**.

Je vous rappelle que les demandes de mutation porteront sur les écoles et non pas sur un cycle en particulier.

CANDIDATURES

► **Les maîtres** souhaitant participer au mouvement:

- rempliront la fiche de candidature en ligne selon les indications de la Direction de l'Enseignement Catholique,
- se porteront candidats en formulant des vœux. Ceux-ci étant limités à 15. Un vœu correspond à un numéro d'emploi. Les candidats postulant sur plusieurs postes vacants ou susceptibles d'être

vacants au sein d'une même école devront faire des vœux sur l'ensemble des numéros d'emplois proposés au sein de cette école.

- adresseront le dossier de candidature par mail au chef d'établissement de l'école privée sollicitée pour le 24 mars 2025 12h30 (délai de rigueur).

Rappel : tout acte de candidature sur un poste engage à le rejoindre en cas d'affectation.

Un poste publié à temps complet entraîne pour l'intéressé(e) l'obligation d'assurer un service à temps complet à la rentrée, exception faite d'une demande de temps partiel de droit pour raisons familiales.

Pour des raisons d'organisation de service, les maîtres demandant un temps partiel de droit s'abstiendront de se positionner sur des tiers temps de décharge de direction.

► Les chefs d'établissement transmettront par courrier électronique à l'adresse pole1d44-prive@ac-nantes.fr :

- les fiches de candidature des maîtres pour le 26 mars 2025 (délai de rigueur),
- les imprimés annexe 1 et/ou annexe 1 bis (suite à l'envoi par la DDEC des propositions de nominations) pour le 19 mai 2025 (délai de rigueur).

Afin de respecter les délais, les fiches de candidature et les annexes 1 et 1 bis sont à transmettre

Ces transmissions sont obligatoires pour procéder à la nomination du maître.

J'insiste particulièrement sur la nécessité de respecter les dates indiquées afin d'éviter tout dysfonctionnement dans cette procédure dans le calendrier des opérations. En aucun cas ne pourront être pris en compte des dossiers de candidatures ou des propositions de nomination arrivés hors délai et/ou n'ayant pas suivi l'acheminement prévu.

Je vous remercie d'assurer la plus large information de ces dispositions auprès des personnels de votre établissement (personnels en activité, congé parental, C.L.M, C.L.D, ...).

Gilles NEUVIALE

Pour l'inspecteur d'académie, Directeur académique
des Services de l'Éducation Nationale
Le Secrétaire Général
Emmanuel ROUETTE

Pièces jointes :

Le calendrier des opérations

Annexes 1 et 1 bis : proposition de nomination des maîtres